

Canada, certaines accréditations furent accordées. Sur l'autre document, je ne vois rien de cela, alors qu'un conflit existait entre les deux syndicats.

Le président: Est-ce que vous voulez parler de ces deux-ci?

M. Clermont: Oui.

Le président: Naturellement les motifs sont plus étendus, si je comprends bien.

M. Clermont: Monsieur le président, un document indique 59 cas régionaux et l'autre 61.

M. MacDougall: Il s'agit de calculs effectués séparément. Il existe un certain chevauchement mais l'un tient compte des unités régionales. Là où l'on dénombre 61 demandes, un syndicat affilié à la CSN et au CTC pourrait avoir présenté une demande pour une seule station de radio, ce qui ne serait pas indiqué dans notre tableau des demandes régionales. Ils étaient en conflit et vous verrez au paragraphe 3 relatif aux cas où il y a conflit qu'il y a une analyse des raisons qui ont motivé le rejet.

• 1045

Je n'ai pas pu retracer les documents qui donnent les pourcentages, mais comme vous pouvez le voir sur le graphique, là où les organismes affiliés au CTC ou à la CSN s'opposaient directement, sur 28 demandes, le CTC n'en a obtenu que 4 tandis que sur 33 demandes la CSN en a obtenu 18. Je regrette de ne pas avoir les autres chiffres parce qu'ils sont assez révélateurs.

M. Clermont: Monsieur le président, j'aurais une question à poser à M. MacDougall. Pourriez-vous me dire, monsieur MacDougall, quand ces documents ont été mis à la disposition du Comité?

M. MacDougall: Je les avais avec moi lors de la dernière séance et je voulais les présenter mais personne ne les a demandés.

M. Clermont: Monsieur le président, je suis un peu étonné de voir qu'on n'ait pas distribué ces documents avant ce matin. Ils représentent beaucoup de travail mais comment pouvons-nous apprécier leur importance lorsque nous ne connaissons pas trop le travail de cet organisme?

M. MacDougall: J'en conviens.

M. Clermont: Pour une personne comme M. Lewis, qui est très au courant du fonctionnement de cet organisme, il est très facile de comprendre ces documents; mais, pour une personne qui ne l'est pas, ce n'est pas aussi facile.

M. MacDougall: Je dois donner des précisions au sujet de ma dernière déclaration. Deux de ces tableaux ont été préparés sur la demande directe de M. Lewis d'une analyse des causes régionales au sujet desquelles j'ai antérieurement fait une déposition. Il voulait aussi savoir quels membres étaient présents à chacune de ces causes et quels étaient les dissidents, s'il y en avait. Le tableau et le tableau supplémentaire analysant la façon dont on a disposé de ces causes ont été établis seulement au cours de la semaine dernière ou vers cette période.

M. Clermont: Monsieur MacDougall, mon collègue de Lévis, M. Duquet, a demandé des renseignements, à la première séance, lorsque le Ministre a comparu devant le Comité. Je ne veux blâmer personne, monsieur le président, mais je crois que la tâche aurait été beaucoup plus facile, du moins pour certains membres, si ces documents avaient été remis avant ce matin, parce qu'il faut en lire une partie considérable pour pouvoir les comprendre. Cependant, j'ai quelques autres questions, monsieur le président.

[Français]

Monsieur MacDougall, quand un certain nombre d'employés de la Banque Canadienne Nationale qui représentaient trois groupes d'employés: (a), (b), et (c), c'est-à-dire 116 employés, ont présenté une demande d'accréditation, cette demande a-t-elle été refusée par le Conseil canadien des relations ouvrières parce que le nombre des employés semblait insuffisant et parce que ceux qui présentaient une telle demande ne pouvaient pas être classés parmi les gens qui exercent une occupation distincte. Aviez-vous réuni le nombre total des employés de la Banque Canadienne Nationale à ce stade-là?

[Traduction]

M. MacDougall: J'ai distribué toute la documentation, y compris les motifs du jugement de la Commission, dans la cause de la Banque Canadienne Nationale.

M. Clermont: J'ai lu les motifs du rejet de cette demande, mais je n'ai pas vu de chiffres donnant le nombre total d'employés de la Banque Canadienne Nationale.

• 1050

M. MacDougall: Ces chiffres sont donnés au haut de la page 3 des motifs du jugement.

M. Clermont: Ah oui, 4,300 employés.

M. MacDougall: Pour ses opérations bancaires, la banque avait, sans compter le groupe de la direction, quelque 203 employés travaillant à plein temps aux opérations de compensation. Cette liste comprenait non seulement les employés des bureaux de Montréal et de Québec mentionnés dans le groupe proposé, qui ne comprenait que trois endroits, mais aussi des employés d'un nombre considérable